

## Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux SAGE Adour aval

Bureau du 10 juillet 2017  
Relevé de conclusions

### Rappel de l'ordre du jour :

- Point d'étape sur l'avancée des études « zones humides »
- Composition de la Commission Locale de l'Eau
- Calendrier

### Document joint :

Carte de résultat de la prélocalisation des zones humides sur le territoire du SAGE

### Liste de présence :

cf. liste d'émergence jointe

## Introduction

Monsieur Lahoun, Président de la CLE, introduit la réunion. Il rappelle les différents points à l'ordre du jour.

### ✓ Avancée des études « zones humides » du SAGE

Marie Bareille rappelle que le projet sur les zones humides est décliné en deux études.

#### ❖ Contenu et rendus provisoires des études :

La première étude s'est déroulée depuis le mois de novembre 2016. Elle est en cours de finalisation ; le marché n'est pas encore terminé, quelques difficultés existent pour finaliser une partie des rendus.

Cette première étude visait à :

- Constituer une base de données unique sur les zones humides effectives du bassin de l'Adour, à partir de la récupération de données préexistantes. Elle a conduit à la production de 2 bases de données :
  - 1/ une base de données sur les zones humides effectives déjà connues ;
  - 2/ une base de données sur les zones humides probables qui permet de capitaliser toute la donnée qui n'est cependant pas de la zone humide effective.
- Prélocaliser, à partir de calculs numériques et de photo-interprétation, les zones de forte probabilité de présence de zones humides. Ce travail est abouti.

Les difficultés rencontrées portent sur la base de données des zones humides effectives. La donnée est disponible, mais elle n'a pas été formalisée de manière propre dans une base de données exploitable. Le travail est poursuivi avec le bureau d'études pour aboutir à un rendu satisfaisant d'ici à la fin de l'été.

La deuxième étude consiste à réaliser les prospections de terrain sur les zones de très forte probabilité de présence de zones humides, prédéfinies ci-dessus, pour confirmer le caractère humide par des critères de végétation ou de sol. L'étude est engagée et le bureau d'études Biotopie commencera les prospections cet été. Une communication a été réalisée sur le territoire pour le bon déroulement de ces visites de terrain (courrier aux communes + contact avant les prospections ; email aux acteurs de la CLE et du territoire ; cartes des zones à prospector en ligne, etc.).

Une phase de concertation locale est prévue dans le marché (5 réunions locales à prévoir). De plus, le bureau d'études assistera la CLE dans un travail de priorisation des zones humides du territoire du SAGE. Ces deux phases se dérouleront à l'automne.

- ➔ Présentation en séance de la cartographie disponible (même si non aboutie) des zones humides effectives et des zones de différentes probabilité de présence de ZH (faible, moyenne, forte et très forte), issues du travail de prélocalisation ; les zones à prospector sont les zones de très forte probabilité de présence de ZH, elles représentent 1740 ha, réparties en plus de 1300 entités. Ces éléments ont déjà été présentés en CLE au mois d'avril 2017.

Remarques et discussions en séance :

*La carte des résultats de la prélocalisation des zones humides, présentant les zones selon différentes probabilités de présence de ZH, suscite beaucoup de questionnements pour les membres du Bureau.*

*Les zones figurées en rouge, qui représentent les zones de très forte probabilité de présence de ZH qui feront donc l'objet des prospections de terrain, sont très éclatées en de multiples petites entités sur le territoire. Cela questionne à la fois sur la capacité du bureau d'études à réaliser correctement sa mission et sur l'intérêt d'obtenir une cartographie de zones humides si morcelée.*

*Marie Bareille indique que le bureau d'études a produit son offre en toute connaissance de cause, et est engagé pour réaliser la mission telle que décrite au cahier des charges. Ils ont de plus et en accord avec le maître d'ouvrage la possibilité de revaloriser beaucoup de données issues des cartographies d'habitats des sites Natura 2000 de l'Aran et de l'Arday qu'ils sont en train de finaliser dans le cadre de l'élaboration des Docob, et qui représentent une partie importante du territoire.*

*D'un point de vue de l'intérêt d'obtenir une cartographie de multiples entités de zones humides, Marie Bareille indique dans un premier temps que la cartographie présentée est celle des zones à prospector, qui ne reflète pas nécessairement la cartographie finale de zones humides effectives que nous obtiendrons après les visites de terrain. Au-delà, il n'est pas forcément étonnant de voir apparaître ce type de représentation étant donné les dégradations et morcellements connus pour ces milieux. Enfin, une mosaïque de petites surfaces de zones humides peut tout de même être intéressante d'un point de vue écologique et des services rendus par les ZH (qualité de l'eau, hydrologie, etc.).*

*Les zones de forte probabilité de présence de ZH, figurées en orange et qui ne feront pas l'objet de visites de terrain, suscite de l'intérêt pour les membres du Bureau. Elles sont vastes et d'une géométrie beaucoup plus homogène que les zones à prospector. Les membres du Bureau sont d'avis que quelques relevés puissent être réalisés sur ces zones de manière aléatoire, pour vérifier ponctuellement la nature réelle de ces zones.*

*Marie Bareille vérifiera cette possibilité dans le cadre de la mission confiée à Biotope, et selon le temps disponible. Si ce n'est pas possible dans ce cadre, il sera judicieux à l'avenir d'envisager des prospections complémentaires, si la CLE le valide, pour compléter la cartographie des ZH effectives du SAGE. A ce sujet, Marie Bareille précise que la cartographie qui sera produite sera une photographie à un instant donné de la connaissance sur les ZH du territoire, mais ne sera en aucun cas exhaustive. Son utilisation devra être donc se faire en rappelant ces éléments.*

*Concernant la phase de concertation sur le territoire prévue à l'automne, il est précisé qu'elle a pour but d'ajuster au mieux la cartographie des ZH effectives mais surtout de permettre aux acteurs locaux de réagir et de s'appropriier ces éléments.*

*Avant cette concertation, la cartographie sera travaillée en comité technique, Bureau et CLE. La liste des participants à ces réunions de concertation pourra être travaillée à ce moment là.*

*De plus, la concertation portera sur l'existence ou pas des ZH effectives, et non pas sur leur priorisation, qui restera un travail de la CLE. Les réunions de concertation seront animées par un représentant élu de la CLE (Président, vice-présidents ou autre élu), par l'animatrice du SAGE ; le bureau d'étude sera présent.*

❖ Budget prévisionnel/réel :

Le budget initial prévu pour le projet était de 60 000 € TTC.

Le budget réel est de 69 912 € TTC, dont 14 592 € TTC pour l'étude 1  
55 320 € TTC pour l'étude 2

Cette différence est liée au fait qu'il est difficile de présager, à la réalisation du budget prévisionnel, de l'ampleur des prospections de terrain qui seront réalisées en deuxième partie du projet. Un ajustement est donc toujours nécessaire.

La modification de budget est de 9 912 € TTC au total,  
soit 1 982,4 € TTC d'autofinancement local (20%)  
soit 991,2 € TTC supplémentaires pour l'Institution Adour  
et 991,2 € TTC supplémentaires réparti entre les EPCI

Tableau du budget supplémentaire par EPCI :

			montant de participation études ZH (en euros TTC)		
	répartition (en %)	répartition (en %) ramenée à 10%	montant prévisionnel	supplément réel	montant total réel
ACBA	32,14	3,214	1928	319	2247
CC Nive Adour	9,75	0,975	585	97	682
CC Pays de Hasparren	17,5	1,75	1050	173	1223
CC Errobi	3,33	0,333	200	33	233
CC Seignanx	10,11	1,011	607	100	707
CC Pays de Bidache	4,1	0,41	246	41	287
CC MACS	13	1,3	780	129	909
CC Pays d'Orthe	7,83	0,783	470	78	547
CA Grand Dax	2,24	0,224	134	22	157
TOTAL	100	10	6000	991	6991

➔ A voir si les EPCI pourront le prendre à leur charge sans avenant, compte tenu des faibles montants en jeu et de la manière dont la convention initiale a été rédigée.

❖ Courrier du Pays Adour Landes Océanes sur le projet ZH du SAGE :

Le PALO a adressé un courrier au Président de l'Institution Adour et au Président de la CLE (avec copie à de très nombreux destinataires) avec des questionnements quant au classement des barthes de l'Adour comme zones humides. Leurs inquiétudes portent sur le fait de ne pas voir l'intégralité du secteur des barthes en zone humide effective, dans un contexte où ils souhaitent déposer un dossier pour le classement des barthes de l'Adour en site Ramsar. Ce classement pourrait en effet à terme aider à classer la vallée de l'Adour en « zone défavorisée agricole » pour obtenir des financements bonifiés pour le monde agricole.

*NB : La Convention de Ramsar, officiellement convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau, est un traité international adopté le 2 février 1971 pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides, qui vise à enrayer leur dégradation ou disparition, aujourd'hui et demain, en reconnaissant leurs fonctions écologiques ainsi que leur valeur économique, culturelle, scientifique et récréative.*

Une réponse par courrier a été faite par le Président de l'Institution Adour pour expliquer le contexte, le contenu et les objectifs de notre étude.

Remarques et discussions en séance :

*Marie Bareille précise que leur inquiétude est surtout liée au fait qu'à ce stade de l'étude seules les barthes basses apparaissent en ZH effectives et que les barthes hautes restent soit en zones à prospecter soit en zones de forte probabilité de présence de ZH. Les participants du Bureau précisent d'ailleurs que cela leur paraît d'autant plus proche de la réalité du terrain et que ces barthes hautes ne sont en réalité pas humides.*

*Il semble peu probable que notre étude interfère de manière défavorable avec leur projet.*

✓ Composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Adour aval

La création de la communauté d'agglomérations Pays Basque conduit à reconstituer la CLE.

5 représentants existaient précédemment pour les 5 EPCI basques + 1 représentant du Conseil des Elus du Pays Basque qui n'existe plus dorénavant :

- Valérie Dequeker pour l'ACBA
- Vincent Carpentier pour la CC Errobi
- Robert Lataillade pour la CC Nive Adour
- Anne Marie Nadaud pour la CC du Pays de Hasparren
- Yves Pons pour la CC du Pays de Bidache
- Lucien Betbeder pour le Conseil des Elus

La nouvelle agglomération va désigner ces mêmes élus pour maintenir cette représentation territoriale, à l'exception de Madame Nadaud, qui n'est plus conseillère communautaire à l'agglomération. Le siège sera attribué à Monsieur Alzuri en tant que conseiller en charge du littoral à l'agglomération.

✓ Calendrier et conclusion

Les prochains rendus de l'étude sur les zones humides seront disponibles à la fin de l'été.

Un travail avec le comité technique va être engagé en parallèle sur la poursuite de la phase tendances et scénarios du SAGE et le début des réflexions sur le contenu des documents du SAGE (PAGD et règlement).

Les travaux avec les instances du SAGE (Bureau, commissions, CLE) sur ces sujets pourront se tenir à l'automne.

Monsieur Lahoun remercie l'ensemble des participants et lève la séance.

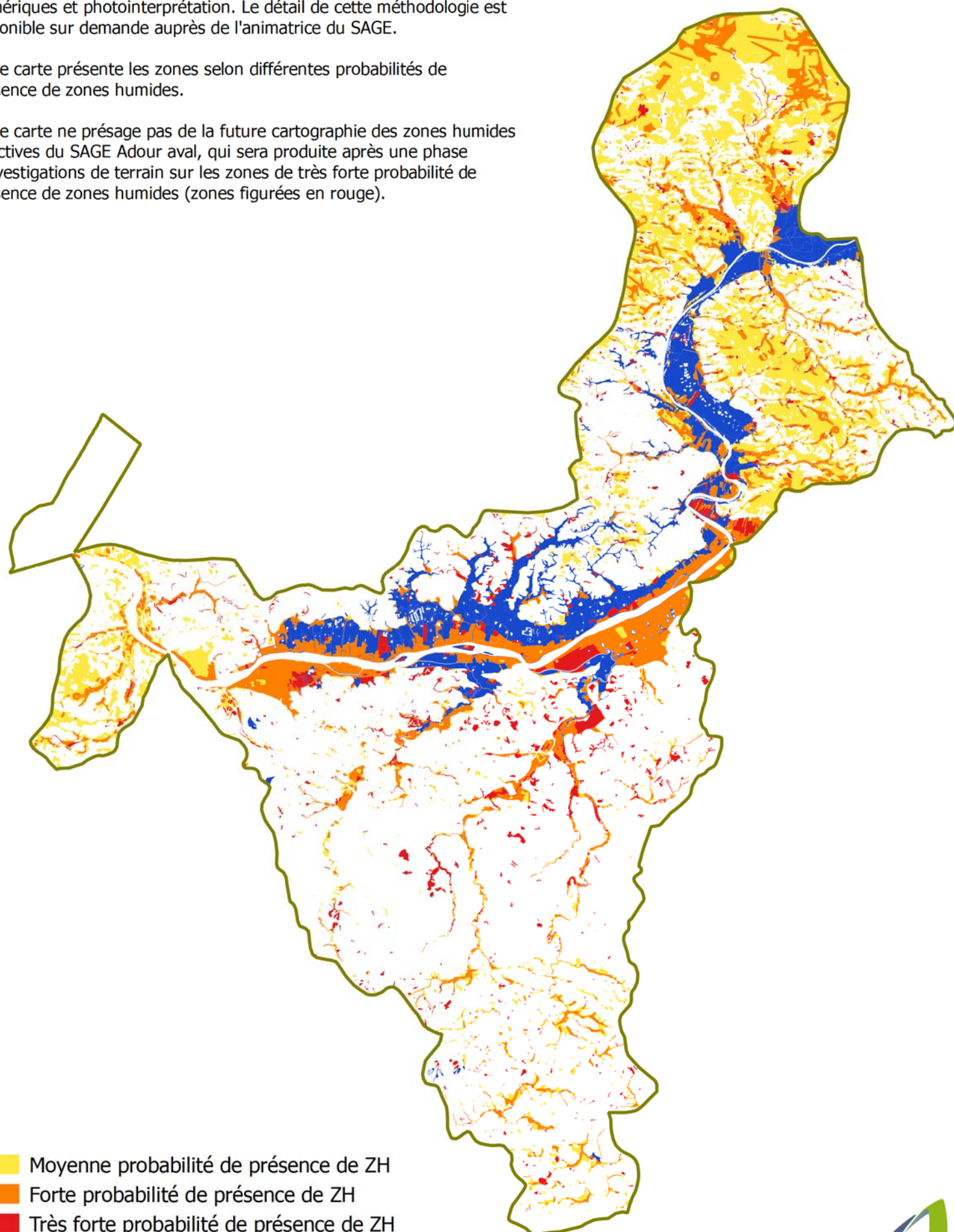


## Prélocalisation des zones humides du territoire du SAGE Adour aval

Cette cartographie a été obtenue selon une méthodologie alliant calculs numériques et photointerprétation. Le détail de cette méthodologie est disponible sur demande auprès de l'animatrice du SAGE.

Cette carte présente les zones selon différentes probabilités de présence de zones humides.

Cette carte ne présage pas de la future cartographie des zones humides effectives du SAGE Adour aval, qui sera produite après une phase d'investigations de terrain sur les zones de très forte probabilité de présence de zones humides (zones figurées en rouge).



SAGE Adour aval et projets territoriaux

Bureau du SAGE Adour aval

10 juillet 2017 – Sainte-Marie-de-Gosse

Feuille de présence

Prénom	Nom	Structure	Coordonnées e-mail
Jean Louis	Soul Jean	CA 64	lcsouljean@wanadoo.fr
Georges	CINGAL	SEPTANSO.	georges.cingal@wanadoo.fr
Christophe	TRAMBEAU	AEAG	christophe.trambeau@ eau-adour-garonne.fr
Valérie	DEQUEKER	CA. PB Mairie Anglet	v.dequeker@ anglet.fr
Caroline	SARRADE	CAPB Direction Lit. et Rivières Natrals	c.sarrade@commune- pyrénées.fr
François	BETBEDER	CC MACS	francois.betbeder@yahoo.fr
Bernard	GARAT	APPED	garatbernard@hotmail.fr
Michel	DUPIN	DDTM 64	michel.dupin@ pyrénées-atlantiques- gouv.fr
Yves	LAHOUW	↑ Adour	
Raymond	POUYANNE	Syndicat des Berges Adour Maritime	
Maurice	BARRETE	IA SAGE adour aval	